

Paris, le **24 AVR. 2018**.

Monsieur le Secrétaire général,

Je fais suite à votre courrier commun du 20 avril dernier dans lequel vous appelez mon attention sur l'élaboration du nouveau pacte ferroviaire.

Le Gouvernement a fait le choix d'une concertation approfondie et de qualité, menée à ma demande par la ministre des transports. Le cycle des réunions qui vous ont permis d'aborder tous les thèmes, aussi bien en bilatéral qu'en multilatéral, s'est tenu conformément au calendrier qui avait été annoncé.

Comme le Gouvernement s'y était engagé, ces concertations ont permis d'introduire dans le texte de loi des éléments structurants du nouveau pacte ferroviaire et de circonscrire le champ des ordonnances aux seuls sujets techniques. Les modalités d'ouverture à la concurrence et les nouveaux principes d'organisation de la SNCF ont ainsi pu être débattus et adoptés le 17 avril à une très large majorité par l'Assemblée nationale.

Les concertations menées par la ministre des transports ont permis d'enrichir sensiblement le texte sur des sujets essentiels. Dans le respect des grands principes de la réforme, le Gouvernement a pris en compte certaines demandes des partenaires sociaux en introduisant des garanties pour les cheminots telles que le maintien de l'essentiel des droits en cas de transfert ou de départ volontaire vers un nouvel opérateur.

Le Gouvernement a ainsi fait la preuve de sa capacité de dialogue, tout en maintenant son ambition. C'est dans le même esprit d'ouverture et de détermination que le Gouvernement abordera les débats qui auront lieu au Sénat à partir de la fin du mois de mai.

Je regrette que, malgré ces avancées, vous ayez choisi de poursuivre un mouvement de grève qui gêne considérablement les Français et l'activité économique. Je regrette aussi votre décision de ne plus participer aux concertations en cours, alors qu'elles étaient presque arrivées à leur terme et avaient porté leurs fruits.

J'aimerais répondre aux deux arguments dont vous faites état dans votre courrier.

Monsieur Laurent BRUN
Secrétaire général de la CGT Cheminots
263 rue de Paris
93515 MONTREUIL Cedex

Tout d'abord, l'arrêt du recrutement au statut au 1^{er} janvier 2020 est cohérent avec la mise en place de la nouvelle organisation de la SNCF, l'ouverture à la concurrence et la reprise progressive de la dette. Cette date avait été abordée lors des concertations préalables du 17 avril auxquelles vous participiez : sa confirmation publique le lendemain ne constituait donc nullement une surprise.

Par ailleurs, le 16 avril, j'ai demandé à la ministre des transports de préparer sous un mois le plan de relance du fret ferroviaire. En retour, la SNCF a annoncé sa volonté d'étudier la recapitalisation de Fret SNCF et, en conséquence, de filialiser cette activité. S'agissant d'un sujet d'organisation interne du groupe SNCF, j'ai exprimé le souhait auprès de la direction de l'entreprise qu'il soit traité par elle, en concertation avec les organisations syndicales.

Au-delà de ces deux points, la réforme du transport ferroviaire entre désormais dans une seconde étape, durant laquelle la nécessité du dialogue social s'impose à différents niveaux.

Je voudrais ici en fixer le cadre et le calendrier.

1) Tout d'abord, **la SNCF doit finaliser son nouveau projet stratégique** pour renforcer ses capacités de développement dans un contexte de concurrence accrue et d'une demande de mobilité en forte croissance.

Ce plan traitera notamment de la polyvalence des salariés, de la formation aux métiers de demain, de la modernisation du dialogue social, de l'amélioration de l'organisation du travail et du renforcement de la productivité industrielle. Il donnera de nouvelles perspectives à l'entreprise et à ses salariés dont je connais l'engagement et l'attachement au service public. Son élaboration nécessite un dialogue social soutenu, car il conditionne l'avenir de l'entreprise et la fondation d'un nouveau pacte social. Un cycle de réunions bilatérales a déjà été engagé et se poursuivra tout au long du mois de mai.

2) Comme vous le soulignez, les discussions qui se déroulent au niveau de la branche du transport ferroviaire doivent maintenant s'intensifier pour **finaliser la convention collective d'ici le 1^{er} janvier 2020**. Je souhaite à ce titre qu'une première réunion des partenaires de la branche ait lieu dans les premiers jours de mai. La ministre des transports me rendra compte du bon avancement de ces travaux.

3) J'ai demandé à la ministre des transports de travailler sur **deux sujets structurants qui complètent la réforme : le renforcement de la qualité du service public ferroviaire et le redressement du fret ferroviaire**. Sur le premier sujet, la Ministre a organisé une réunion de restitution le 25 avril. Sur le second, elle vous rencontrera le 3 mai.

4) L'évolution des équilibres économiques de la SNCF impose **l'engagement de l'Etat actionnaire**. J'ai eu l'occasion d'indiquer, dès le lancement de la réforme, que le Gouvernement prendrait ses responsabilités concernant le traitement de la dette de la SNCF. Le Président de la République a explicitement annoncé une reprise progressive de cette dette à compter du 1^{er} janvier 2020. Cela demandera un effort supplémentaire des contribuables qui apportent déjà chaque année plusieurs milliards d'euros au financement du système ferroviaire, afin de couvrir ses coûts de fonctionnement et d'investir dans son entretien et dans son développement. J'y vois la marque de l'attachement de l'ensemble de la Nation au service public ferroviaire. Dans ce contexte, les efforts de productivité engagés par la SNCF sont nécessaires pour compléter l'engagement des Français et assurer la pérennité de l'entreprise. L'amélioration des performances financières du groupe conditionnant le niveau des investissements que pourra réaliser la SNCF, je souhaite pouvoir présenter les grands équilibres économiques à venir du système ferroviaire avant que ne commence la discussion au Sénat.

Parce que ce pacte national ferroviaire est un engagement considérable pour le pays, je proposerai à chacune des confédérations de me rencontrer avec la ministre des transports et vos délégations syndicales le 7 mai. Je souhaite que ces rencontres se déroulent dans le respect des concertations poursuivies entre-temps au sein de l'entreprise, de la branche et auprès de la ministre des transports. Je réunirai également le 7 mai les dirigeants de la SNCF, les représentants de la branche ferroviaire, ainsi que ceux des usagers et des chargeurs.

La volonté de dialogue et la détermination du Gouvernement sont entières. C'est l'esprit-même de la réforme telle que je l'ai présentée le 26 février. Une fois la loi votée par le Parlement, la SNCF disposera d'un cadre moderne et adapté lui permettant de prendre toute sa place dans la compétition européenne et mondiale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Édouard PHILIPPE